

Réunion de la Commission de Suivi de Site
BASSENS /AMBARES-ET-LAGRAVE
MICHELIN – CEREXAGRI – DPA – FORESA

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
Jeudi 8 septembre 2022 – 14 h 00

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Peggy HARLE	DREAL UD 33 - Adjointe au chef d'UD
Emmanuel HERVES	DREAL UD 33 - Inspecteur ICPE
Emilie FAVRIE	DREAL UD 33 - Inspectrice ICPE
Laurent GARBAYE	SDIS 33, Capitaine

Collège « Collectivités territoriales »

Alexandre RUBIO	Mairie de Bassens - Maire
Fabien GENOVESIO	Mairie de Bassens - Chargé de mission
Erick ERB	Mairie de Bassens - Conseiller municipal
Jacqueline LACONDEMINE	Mairie de Bassens - Conseillère municipale

Collège « Exploitants »

Ahmed ABZIZI	DPA – Directeur
Jean-Marc ZABALETA	DPA – Responsable HSE
Guillaume BOUQUANT	Michelin – Directeur du site
Yannick AUFFRET	Michelin - Responsable EP et chef de SIR
Gildas PASQUIER	Michelin – Chef de Projet
Fernando MENDES	FORESA France – Directeur de site
Aurore LAGOUTTE	FORESA France - Responsable HSE
Arnaud PLANCHE	FORESA France - Responsable SIG
David DEVAUX	UPL Cerexagri - Responsable d'exploitation
Ines DECHAUT	UPL Cerexagri - Responsable HSE

Collège « Riverains »

Christian BORDES	Association SABAREGES – Président
Daniel MARSAN	AME – Vice-président
Julien MAS	Grand Port Maritime de Bordeaux, Responsable du Département Aménagement Durable

Collège « Salariés »

Franck GOUASQUET	Michelin - CSSCT
-------------------------	------------------

Ordre du jour

- Bilan de l'activité des établissements et des nouveaux projets (par les industriels)
- Bilan des inspections (par la DREAL)
- Autre sujet souhaité à l'initiative des participants

Documents associés

Annexe I : Présentation MICHELIN
Annexe II : Présentation CEREXAGRI
Annexe III : Présentation DPA
Annexe IV : Présentation FORESA France
Annexe V : Présentation DREAL

14 h 03 – Début de la réunion

M. le Maire, mairie de Bassens

Ouvre la séance en remerciant l'ensemble des intervenants de leur présence et indique qu'il s'agit de la première CSS de cette mandature.

Les participants procèdent à un tour de table de présentation.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Rappelle que les dernières CSS de Bassens et d'Ambès ont eu lieu en présentiel en avril 2019, puis par visioconférence en mai 2021 pour le projet STAR de SIMOREP. Après avoir annoncé l'ordre du jour, elle présente un point d'introduction sur l'actualité de la DREAL, dans lequel sont rappelés :

- Le rôle de l'inspection des installations classées ;
- Le bilan de la DREAL en 2021, avec une augmentation significative de la présence sur le terrain et un taux de mise en demeure au sein de l'unité départementale en baisse par rapport à l'année précédente et revenu à la moyenne nationale ;
- Les nouveautés et les perspectives pour 2022. A noter que l'inspection utilise un nouvel outil pour l'instruction et l'inspection des installations classées – outil GUNenv - et que les rapports d'inspections sont désormais mis en ligne sous Géorisques.

Il est aussi souligné que l'inspection poursuit l'augmentation de sa présence sur le terrain (augmentation du nombre d'inspections) avec des thèmes d'inspection plus ciblés, des contrôles inopinés plus courants et une formalisation plus rigoureuse des suites d'inspection via des arrêtés préfectoraux de mise en demeure.

Document de présentation en Annexe V.

Bilan de l'activité de MICHELIN

Document de présentation en Annexe I.

M. le Directeur du site MICHELIN à Bassens, présente sa structure.

- ⇒ Historique et activité du site
- ⇒ Faits marquants en 2020 - 2022
- ⇒ Retour d'expérience de l'incendie du 19 février 2020 sur l'unité Birlène
 - Chronologie des faits
 - Origine de l'incident
 - Retour d'expérience
- ⇒ Principaux investissements sécurité sur la période 2020-2022
- ⇒ Projets 2020 – 2022
 - Projet Bio Butter Fly
 - Projet 8P et création de deux zones de stockage de conteneurs
 - Implantations

- ⇒ **Projet STAR**
- Un engagement pour la planète
 - Quel polystyrène recycler ?
 - L'utilisation de granulés et du PSE densifié comme produits entrants
 - Avant-projet d'installation de l'unité STAR
 - Les grandes étapes du projet

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Remercie M. le Directeur de site.

Avant de passer aux questions des intervenants, elle propose que l'inspection présente le bilan des inspections pour le site MICHELIN (point 2 à l'ODJ).

Bilan des inspections par la DREAL pour MICHELIN

Document de présentation en Annexe V

Mme l'Inspectrice ICPE - DREAL UD 33 présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site MICHELIN.

Mme l'Inspectrice ICPE - DREAL UD 33

Propose de se remémorer les différents projets qui ont eu lieu depuis 2019, et ceux en cours.

Elle rappelle les événements notables qui se sont produits depuis 2019 et les actions en lien avec le site MICHELIN :

- Inspection du 14 mai 2019
- Inspection du 3 octobre 2019
- Inspections incident unité Birlène (29 février et 25 juin 2020)
- Inspections déraillements de wagons (30 juillet et 24 septembre 2020)
- Inspection du 25 mai 2020
- Inspection du 21 septembre 2020
- Inspection du 21 janvier 2021
- Inspection FUN/S du 4 juin 2021
- Inspection U500 du 18 mars 2021
- Inspection du 16 décembre 2021
- Inspection du 20 janvier 2022
- Inspection du 25 avril 2022
- Inspection du 9 juin 2022

Les participants sont invités à poser des questions à l'exploitant ou à la DREAL.

M. le Président de l'association SABAREGES

Exprime son souhait d'assister au POI du site MICHELIN, au nom de l'association qu'il représente, d'ici la fin de l'année 2022.

M. le Directeur du site MICHELIN

Répond de façon positive à la demande.

M. le Président de l'association SABAREGES

S'intéresse à la question de l'utilisation du charbon pour l'alimentation en énergie du site.

M. le Directeur du site MICHELIN

Explique que l'objectif visé est le remplacement de la filière charbon à l'horizon 2025. Il précise toutefois que le site a dû s'approvisionner en charbon en prévision de l'hiver à venir et d'éventuelles futures coupures de gaz.

M. le Président de l'association SABAREGES

Fait part de son inquiétude quant au transport du butadiène par wagon, notamment à la suite des déraillements qui ont eu lieu sur les voies ferrées du site.

M. le Directeur du site MICHELIN

Précise qu'il ne s'agit pas de wagons qui se sont renversés, mais plutôt de simples sorties d'aiguillage, dues à des aiguilles non verrouillées. Des moyens spécifiques ont été mis en œuvre pour remettre les wagons sur les rails, avec l'aide la SNCF. L'intégralité des aiguilles ont été remplacées par des aiguilles verrouillables.

M. le Président de l'association SABAREGES

Demande s'il existe un plan détaillant le transport par canalisation du butadiène depuis les quais de la Garonne jusqu'à l'usine MICHELIN, à la disposition de l'exploitant mais aussi de la mairie.

M. le Directeur du site MICHELIN

Répond que l'entreprise dispose de ce type de plan. En revanche, il ne se prononce pas pour la mairie.

M. le Responsable EP et chef de SIR MICHELIN

Indique qu'un plan a été relevé par un géomètre et transmis au service en charge des canalisations de transport de la DREAL. Il pense que l'inspectrice référente de l'époque, Mme GLEMET, a fourni des éléments à la mairie sous forme d'un porté à connaissance ou d'un donné acte, , mais n'a pas eu de confirmation à ce jour.

Il confirme qu'aujourd'hui, dans la réglementation sur les canalisations de transport (notamment concernant le butadiène), des PSM (plan de surveillance et de maintenance) et PSI (plan de secours et d'intervention) sont mis en place et que des rapports de suivi sont effectués et transmis chaque année.

M. le Président de l'association SABAREGES

Rappelle que, par le passé, il est déjà arrivé que des entreprises extérieures rencontrent des problèmes parce que personne ne savait où se trouvaient les pipes.

M. le Responsable EP et chef de SIR MICHELIN

Indique que la réglementation sur le sujet s'est notablement améliorée. Aujourd'hui, les pipes sont géoréférencés. Les entreprises qui interviennent ont l'obligation de faire une déclaration (DT DICT) sur un site numérique <https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/> et, en cas d'intervention urgente, d'appeler l'exploitant sur un numéro dédié pour un point de rencontre préalable. Une réponse doit être apportée par l'exploitant sous 7 à 9 jours. Enfin, la DREAL réalise des vérifications, notamment concernant les délais de réponse de l'exploitant. Elle vérifie également que les entreprises extérieures respectent leurs obligations. L'amélioration globale du système a permis d'apporter des réponses plus rapidement.

M. le Vice-président de l'AME

Demande si des actions sont mises en place, au niveau national, concernant les entreprises qui interviennent sur les sites SEVESO. Il illustre son propos en citant l'accident survenu récemment à la poudrerie de Bergerac, à la suite de l'intervention d'un sous-traitant non habilité. Il s'inquiète que des sous-traitants, non habilités à travailler sur des rails, soient intervenus sur le site MICHELIN, conformément aux propos de Mme l'Inspectrice ICPE lors de son exposé.

M. le Directeur du site MICHELIN

Répond que ce n'est pas ce qu'il a entendu de la part de l'inspectrice et qu'il n'y a pas de sous-traitants non habilités qui sont intervenus sur les rails chez Michelin

M. le Vice-président de l'AME

S'inquiète que des sous-traitants non habilités puissent intervenir sur des sites Seveso. C'est la raison pour laquelle il aimerait savoir comment travaille la centaine de sous-traitants habilités qui interviennent sur le site MICHELIN. Sont-ils suivis par des membres des services techniques de l'usine ?

M. le Directeur du site MICHELIN

Indique que le personnel dont il est question ici (déplacement des wagons) est du personnel MICHELIN, formé et habilité à travailler sur rail. Concernant les sous-traitants, la majorité de ceux qui interviennent sur les unités de pétrochimie ont une habilitation MASE, qui garantit leur aptitude à intervenir sur des sites pétrochimiques. En outre, lorsqu'elles arrivent sur le site MICHELIN, ces entreprises suivent une formation sécurité, et acquièrent des connaissances et des données spécifiques à MICHELIN (alarmes, risques produits, risques techniques, etc.). Enfin, ces entreprises doivent obligatoirement disposer d'une autorisation de travail, ce qui implique un certain nombre d'obligations. L'autorisation de travail définit notamment les moyens mis en place pour superviser la mission (présence éventuelle d'un pompier ou d'un responsable de travaux MICHELIN). Enfin, il précise que l'entreprise qui intervient n'a pas été

choisie au hasard, mais au regard de ses compétences.

Mme l'Inspectrice ICPE - DREAL UD 33

Revient sur l'incident des déraillements. Elle confirme que les personnes concernées appartenaient au personnel MICHELIN et disposaient des formations nécessaires pour conduire des wagons.

Sa remarque sur la formation portait sur le fait que les aiguilles avaient été modifiés sans que les agents en aient été correctement informés. L'information a pu leur être transmise oralement, mais sans certitude puisqu'il n'y a pas de trace écrite. Or, le système de gestion de la sécurité des sites Seveso exige une traçabilité des informations. D'où sa remarque.

Concernant l'action nationale sur les sous-traitants, le sujet demeure complexe car il se situe à la frontière entre inspection du travail et inspection de l'environnement. L'objectif des inspections est de voir comment les établissements assurent le suivi de leurs entreprises extérieures. Pour l'instant, aucune problématique majeure n'a été identifiée à ce sujet.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

S'adressant à l'ensemble des exploitants de sites Seveso, souligne l'importance d'associer la ville à la gestion de crise, dès l'enclenchement de leur POI. A l'image de ce qui se fait déjà avec le SDIS, en associant les services de la Ville à certains exercices.

Il rappelle également qu'avec la montée en puissance des réseaux sociaux, les riverains sont de plus en plus souvent informés avant le maire, avec le risque de présenter une interprétation erronée de l'événement.

Enfin, il se dit intéressé par le fait de connaître les mises à jour apportées aux POI, afin d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

M. le Maire, mairie de Bassens

Remercie les équipes MICHELIN pour ce point. Il se réjouit des nombreux projets portés sur le site bassenais et l'accent mis sur le développement durable. Il exprime sa satisfaction de voir les industriels continuer d'investir massivement, participant ainsi au dynamisme de l'économie et de l'emploi, mais aussi à l'amélioration de l'image de la rive droite. Enfin, il confirme l'engagement profond de la Ville aux côtés des industriels pour les accompagner dans leurs projets.

S'agissant des réseaux sociaux, il met en garde ceux qui voudraient souffler sur les braises, en précisant que cela n'apporte rien, ni en termes de sécurité ni en termes d'image. C'est la raison pour laquelle il souhaite que les questions légitimes posées en commission (comme ici, celles concernant les sous-traitants) soient exprimées sans arrière-pensée et sans volonté d'amalgame. Une mauvaise interprétation d'un mot peut vite générer des interprétations sur les réseaux sociaux.

M. le Directeur du site MICHELIN quitte la séance à 15h20.

Bilan de l'activité de CEREXAGRI

Document de présentation en Annexe II.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri présente sa société :

- L'usine de Bassens
- Le périmètre PPRT
- Présentation et historique de l'entreprise
- Production
- Investissements

Mme la Responsable HSE de Cerexagri poursuit la présentation :

- Résultats sécurité
- Résultats Incidents / Accidents
- PPI
- POI
- Étude de dangers
- Mises en demeure

Bilan des inspections par la DREAL pour CEREXAGRI

Document de présentation en Annexe V.

M. l'inspecteur ICPE - DREAL UD 33 présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site de CEREXAGRI de Bassens.

- Dossiers depuis 2019 ou en cours
- Inspection du 3 janvier 2020
- Inspection du 28 avril 2020
- Inspection du 16 décembre 2020
- Inspection du 4 février 2021
- Inspection du 11 mai 2021
- Inspection du 21 juin 2021
- Inspection du 9 novembre 2021
- Inspection du 18 novembre 2021
- Inspection du 20 janvier 2022
- Inspection du 8 avril 2022
- Inspection du 16 mai 2022
- Inspection du 7 juillet 2022

Les participants sont invités à poser des questions à l'exploitant ou à la DREAL.

M. le Vice-président de l'AME

En réponse à M. le Maire de Bassens, indique qu'il représente une association de riverains, dont une grande majorité figurent parmi ses électeurs.

S'agissant de Cerexagri, il se dit surpris par le nombre important de mises en demeure. Par ailleurs, il remercie la DREAL pour ses interventions et exprime son souhait de voir de plus en plus d'inspections inopinées.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri

Répond que la présentation porte sur l'ensemble des activités de production depuis 2010. Entre 2016 et 2020, l'entreprise a connu une baisse d'activité. Pendant cette période, l'absorption des mesures réglementaires s'est avérée plus difficile. Depuis 2020, l'entreprise connaît une nouvelle croissance. Ce regain d'activité a permis à l'entreprise de renforcer son service HSE.

Concernant les rejets atmosphériques, un important travail sur le protocole de dégazage a été mené, dans le but d'éliminer le dioxyde de soufre. Ce protocole, qui a nécessité plusieurs milliers d'euros d'investissement, a eu un impact en termes de rentabilité. Plusieurs essais ont été menés sur des installations. Ces essais ont permis de confirmer l'intérêt de la mise en œuvre d'injection d'azote dans la chambre via une vanne automatique, dès qu'une légère dépression est détectée. L'objectif est désormais d'implanter ce dispositif sur chacune des parties d'unité concernées, avant le début de la prochaine campagne de production qui va démarrer en novembre. Il invite M. le Vice-président de l'AME à venir visiter le site.

Parmi les autres investissements envisagés, il cite l'installation d'un laveur de gaz. Cet équipement représente un investissement et des coûts d'exploitation importants, qui viennent s'ajouter à la hausse du coût de l'énergie et des matières premières.

Enfin, s'agissant de l'état des stocks, il conçoit qu'il faut être plus précis et qu'il est nécessaire de mieux répertorier les produits et les zones de stockage, dans le système informatisé. Il fait remarquer cependant que, le site étant petit, le personnel d'astreinte est capable d'informer les services de secours lors d'une situation de crise.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri reconnaît également que les mentions de danger et les intitulés doivent être simplifiés et rendus plus compréhensibles sur les listings. Il note cependant que le SAP limite le nombre de caractères possibles.

Il admet que les efforts qui ont été consentis ne sont pas suffisants pour répondre à l'ensemble de la réglementation liée au PM2I. Ces efforts doivent être renforcés. C'est la raison pour laquelle les équipes HSE ont été étoffées via l'arrivée d'un alternant HSE.

Enfin, il indique que l'actuel Directeur de l'établissement partira à la retraite en fin d'année. Arrivé en août, son remplaçant est actuellement en doublon en vue d'une passation de la direction, prévue en novembre. Ce dernier est pleinement conscient des points d'amélioration à apporter. Et si la mise en œuvre des mesures est conditionnée par la rentabilité de l'établissement, les prévisions d'augmentation de l'activité devraient permettre d'y parvenir.

M. le Chargé de mission de la mairie de Bassens

Demande s'il est envisageable de réviser les PPRT, dans l'hypothèse d'une probable réduction des risques.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri

Annonce un recentrage de l'activité de l'entreprise vers des produits destinés à l'agriculture biologique. Avec l'augmentation des volumes de production, l'objectif est désormais de présenter, dans la future étude de danger, l'utilisation de l'ensemble des capacités de stockage disponibles, avec leurs dispositifs de sécurité. Cerexagri travaille avec le cabinet d'expertise APSYS pour finaliser cette modélisation. En parallèle de cette augmentation des quantités, le groupe a pris la décision d'arrêter les formulations des microencapsulés à base d'organophosphorés, jugés hautement toxiques. Dans le déclaratif, seront utilisées les capacités de stockage physiques et les capacités de stockage réglementaires inhérentes à l'établissement.

M. le Chargé de mission de la mairie de Bassens

Réitère sa question, à savoir : si les risques sont réduits, peut-on envisager une révision du PPRT ?

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Exprime le point de vue du ministère et de la Direction générale de la prévention des risques. Il est préconisé de ne pas modifier les PPRT et de garder les enveloppes intactes, afin de préserver une marge de manœuvre. Si de nouveaux dangers sont identifiés, ils seront traités par des portés à connaissance et si besoin des servitudes d'utilité publique.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri

A pour objectif de rester dans le PPRT existant. En effet, il doit tenir compte de la capacité de développement de Cerexagri. Une diminution du PPRT limiterait les possibilités d'adaptation aux évolutions de l'entreprise.

M. le Chargé de mission de la mairie de Bassens

Souligne que les PPRT sont très impactants pour les collectivités, notamment sur les activités de mobilité.

S'agissant du projet de pôle d'échanges multimodal de la ville de Bassens, une réflexion est en cours sur la mise en place de mesures organisationnelles en cas de déclenchement de POI / PPI. Les collectivités doivent pouvoir développer leurs projets dans le périmètre du PPRT.

M. l'Inspecteur ICPE - DREAL UD 33

Explique que la politique actuelle de la DREAL - à l'échelle nationale - est de faire plus d'inspections pour mieux encadrer le retour à la conformité. Il en résulte davantage de mises en demeure que ce qui a pu être fait par le passé - concernant l'état des stocks, par exemple.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri

Ajoute que Cerexagri organise régulièrement des formations et des exercices. Il réitère sa proposition de venir visiter le site.

M. le Maire de Bassens

Rappelle que Cerexagri fêtera ses 100 ans le 15 septembre. Il s'agit du site le plus ancien de la zone industrielle, avec des bâtiments historiques. Cet héritage du passé implique une certaine vigilance sur les conditions de sécurité et de sûreté. En effet, dans l'imaginaire collectif, la valeur patrimoniale du site peut aller de pair avec l'existence de risques importants.

La municipalité veut être un facilitateur de projets pour les industriels de la zone. En contrepartie, elle demande aux exploitants une exigence de tous les instants sur les questions de sécurité. Certains accidents (comme Lubrizol) paraissent dans la presse. Paradoxalement, il est nécessaire de densifier le tissu industriel pour préserver les emplois. Il attend donc des industriels d'être vertueux en termes environnementaux, et il se réjouit des nouvelles orientations prises par Cerexagri en ce sens. Les questions de sécurité ne peuvent pas être une variable d'ajustement soumise aux contraintes de rentabilité du site. Il attend donc que Cerexagri fasse les investissements nécessaires. En outre, Cerexagri est implantée à proximité des riverains, dans un secteur appelé à se développer, notamment avec le futur pôle multimodal. M. le Maire de Bassens rappelle également le souhait de la Ville de requalifier l'avenue Manon Cormier, avec l'extension du réseau de bus express et la ligne Presqu'île – Campus. Enfin, en tant que maire de Bassens, il attache beaucoup d'importance à l'image que la zone industrielle renvoie et souhaite un visuel qui soit davantage à la hauteur du site. C'est pourquoi il profite de cette séance pour demander à Cerexagri de mener une réflexion pour moderniser la clôture qui longe l'avenue Manon Cormier.

M. le Responsable d'exploitation de Cerexagri

Invite M. le Maire de Bassens à venir sur le site de Cerexagri pour discuter avec la direction de l'établissement de la question de la clôture. Il fera remonter l'information à la direction qui reste ouverte à la discussion.

Bilan de l'activité de DPA

Document de présentation en Annexe III

M. le Responsable HSE - DPA, présente sa structure.

- Situation géographique sur la commune de Bassens
- Le site de Bassens
- Personnel et organisation
- Activité de DPA Bassens
- Principales actions 2020 – 2021
- Principales actions 2022
- Bilan environnemental
- Incidents / Accidents
- Retour d'expérience
- Actions de prévention
- Formation et exercices

Bilan des inspections par la DREAL pour DPA

Document de présentation en Annexe V.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33, présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site de DPA, à Bassens

- Dossiers depuis 2019 ou en cours – Événements notables
- Inspections du 16 mai 2019
- Inspection du 17 avril 2020
- Inspection du 26 mai 2021
- Inspection du 4 février 2022
- Inspection inopinée du 24 mars 2022
- A venir : inspection « sous-traitance » en septembre 2022

Les participants sont invités à poser des questions à l'exploitant ou à la DREAL.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Revient sur la question de la coexistence des activités, à proximité des sites Seveso. La Ville de Bassens est très attentive à ce qui se passe à proximité de ces sites. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur les zones délaissées, situées en périphérie des sites industriels, et demande qu'un groupe de travail dédié à ce sujet soit mis en place. Il rappelle les deux alertes concernant des départs de feu survenus l'an passé sur des zones délaissées à proximité de DPA. Ces espaces, souvent boisés et uniquement accessibles à pied, forment une interface sensible, notamment sur la question des départs de feu ou des intrusions sur les sites industriels.

M. le Responsable HSE – DPA

Mentionne, à titre d'illustration, la zone de Sabarèges - avec les locaux SNCF - qui fut pendant un temps une zone de non-droit, difficilement accessible.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Précise que cette zone a été évacuée, bien que la situation ait perduré pendant plusieurs années.

M. le Responsable du Département Aménagement Durable - Grand Port Maritime de Bordeaux

Annonce qu'une réflexion va être lancée par le Grand Port Maritime de Bordeaux sur un plan d'entretien de ces espaces. C'est la raison pour laquelle, si des réunions de travail sont organisées autour de ce sujet, il souhaiterait y participer.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Indique que, côté DREAL, il est possible d'agir sur les installations classées ; en revanche, il est plus compliqué d'intervenir sur ce type de sites ne relevant pas de la réglementation des ICPE et sortant des compétences de l'inspection. Une bonne collaboration avec les exploitants permet cependant d'être alerté sur des situations problématiques pouvant avoir un impact sur les sites.

M. le Président de l'association SABAREGES

Précise que d'autres sujets mériteraient qu'on y prête attention. C'est notamment le cas des camions, sur la voie Bassens – Ambès à la sortie de DPA, qui transportent des engrais, liquides inflammables sans aucune protection.

M. le Maire de Bassens

Confirme que le sujet mérite qu'on y prête attention. Tout comme celui des jeunes fous du volant qui pratiquent des runs sauvages sur la bande de roulement récemment restaurée, près de DPA. Ces activités dangereuses peuvent avoir de sérieux impacts sur les activités du site. La Métropole vient de faire une proposition pour installer des bandes rugueuses sur la voie afin de limiter ce phénomène. Des réunions sont également organisées en lien avec le commissariat de police. M. le Maire déplore néanmoins que ces actions soient menées sur les deniers de la municipalité qui assume seule cette difficulté. Ce sujet est d'autant plus important que, non loin de là, l'ensemble du site d'Azura travaille sur un projet de plateforme de recyclage et la route de Saint-Louis va être progressivement requalifiée. Enfin, un projet de fenêtre verte est prévu, avec l'installation d'un ponton pour le fret fluvial, le tourisme et un service de mobilité quotidienne. Ce secteur ayant donc vocation à se transformer, il est important de le rendre facile d'utilisation.

M. le Président de l'association SABAREGES

Demande ce qu'il est envisagé de faire pour limiter la pollution du sol du site Azura.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Précise que, s'agissant de l'amiante, la servitude d'utilité publique interdit d'agir sur les sols. Il ajoute qu'il est possible d'entreprendre des travaux particuliers et encadrés, mais il n'y aura pas de dépollution de ce site. Il y a, par endroits, entre 5 et 10 mètres d'amiante enfouie dans le sol.

M. le Maire, mairie de Bassens

Sur ce secteur de ville, la Métropole s'apprête à faire d'importants travaux sur les digues. La question du risque inondation demeure une réalité de ce secteur.

M. le Président de l'association SABAREGES

Demande des précisions sur le planning de ces travaux.

M. le Maire, mairie de Bassens

Estime ces travaux à l'horizon 2024.

M. le Responsable du département Aménagements Durables - Grand Port Maritime de Bordeaux

Confirme la fin des travaux pour l'horizon 2024-2025.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Précise que la digue commence route de Saint-Louis. Il ajoute que ce n'est pas le secteur le plus en mauvais état.

M. le Maire, mairie de Bassens

L'objectif de la Ville est d'avoir une vision la plus uniformisée possible.

Bilan de l'activité de FORESA France

Document de présentation en Annexe IV

Le Responsable SIG de FORESA France présente sa structure

- Présentation du groupe FINSA auquel appartient FORESA
- Présentation de FORESA, filiale chimique du groupe FINSA
- Présentation de FORESA France
- Application des produits
- Principaux investissements 2020 - 2022
- Projets d'investissements 2022 - 2023
- Incidents et accidents 2019 - 2022
 - 18/11/21 : projection de produit chimique sur un travailleur
 - 01/02/2022 : prise en masse du R3
 - 20/04/22 : débordement d'un réacteur pendant opération de nettoyage
- Bilan du SGS
- Contacts

Bilan des inspections par la DREAL pour FORESA France

Document de présentation en Annexe V.

Mme l'inspectrice ICPE - DREAL UD 33 présente les résultats d'inspection de la DREAL et les actions en lien avec le site de FORESA France à Bassens.

- Dossiers depuis 2019 ou en cours
- Événements notables
- Inspection du 3 mai 2019
- Inspection du 14 juin 2019
- Inspection du 9 juin 2020
- Inspection du 5 novembre 2020
- Inspection du 3 décembre 2020
- Inspection du 9 novembre 2021
- Inspection du 4 février 2022
- Inspection du 18 mars 2022

Les participants sont invités à poser des questions à l'exploitant ou à la DREAL.

M. le Responsable SIG, FORESA France

Fait remarquer que, lors de l'exercice POI, il était lui même d'astreinte. Dès lors,

il a pu constater la nécessité d'engager des actions d'amélioration notamment via des exercices réguliers afin d'adopter des réflexes en gestion de crise. Lorsque survient la crise, la panique engendre facilement des oublis.

Mme l'Adjointe au chef d'UD - DREAL UD 33

Indique que l'une des réactions les plus courantes est de vouloir agir rapidement, sans prendre le temps de consulter les fiches réflexes du POI.

Mme l'inspectrice ICPE - DREAL UD 33

Précise que la présence d'un inspecteur de la DREAL ajoute un stress aux opérateurs, stress qu'ils ne ressentent pas lors des exercices classiques et organisés en interne.

M. le Responsable SIG, FORESA France

Confirme que les opérateurs, qui font leurs exercices POI sans problème habituellement, peuvent connaître des difficultés le jour de l'inspection de la DREAL.

Mme l'inspectrice ICPE - DREAL UD 33

Ajoute que c'est tout l'intérêt des exercices POI. Cela a l'avantage de montrer les effets du stress en gestion de crise.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Fait remarquer que des cessions de bâtiments sont actuellement réalisées sur le nord de la ville, en plein périmètre PPRT. Les notaires ne maîtrisent pas toujours ces notions et l'acquéreur n'est pas toujours au courant du niveau de prescription qu'il peut y avoir sur ces bâtiments.

Il insiste donc sur la nécessité de rester vigilant lorsqu'une acquisition de bâtiments a lieu à proximité de sites SEVESO.

M. le Responsable SIG, FORESA France

Prend l'exemple du groupe CVE, venu consulter FORESA au moment de son installation à Bassens. Dès lors, FORESA peut travailler avec eux sur les préconisations qu'impose une installation à proximité d'un site classé.

Il ajoute que la difficulté survient lorsqu'une acquisition se fait et que l'exploitant à proximité n'est pas consulté.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Admet que les notions de PPRT et PPRI ne sont prises en compte ni par les notaires ni par les acquéreurs. Ces documents ne sont pas toujours annexés dans les actes.

Mme l'Inspectrice ICPE - DREAL UD 33

Estime que cela n'est pas normal. Il s'agit d'une obligation réglementaire, qui peut en son absence annuler une vente.

M. le Maire, mairie de Bassens

Apprécie, quant à lui, quand l'acquéreur vient rencontrer le maire pour présenter ce qu'il prévoit de faire son acquisition. Il est important que le maire puisse être informé.

M. le Responsable HSE, DPA

Fait remarquer que, bien souvent, l'exploitant est mis devant le fait accompli et n'a aucune visibilité de ce qui va être fait dans son voisinage.

M. le Chargé de mission, mairie de Bassens

Réitère, auprès des exploitants, sa demande de lui transmettre leur POI. L'objectif est de permettre à la municipalité d'identifier les riverains et les POI communs aux activités qui sont situées au cœur de ces périmètres sensibles.

M. le Maire, mairie de Bassens

Remercie les intervenants pour leur participation. Il salue le travail effectué par l'équipe de la DREAL et pour sa présence accrue sur le terrain. Il apprécie ces échanges réalisés en toute franchise et transparence.

17h35 – Clôture de la réunion